



« Les Arts'cades » édition 2026

L'association Galerie 2023, organisera à Lons-le-Saunier (39000) le **dimanche 23 août 2026** le marché d'art contemporain « **Les Arts'cades** ».

Cette manifestation culturelle se situera sous les arcades de la rue du commerce.

Cette rue est aussi dite rue des Arcades en raison de la présence, au-devant des boutiques, de galeries ouvertes ; la majeure partie d'entre elles protègent les étalages et les passants.

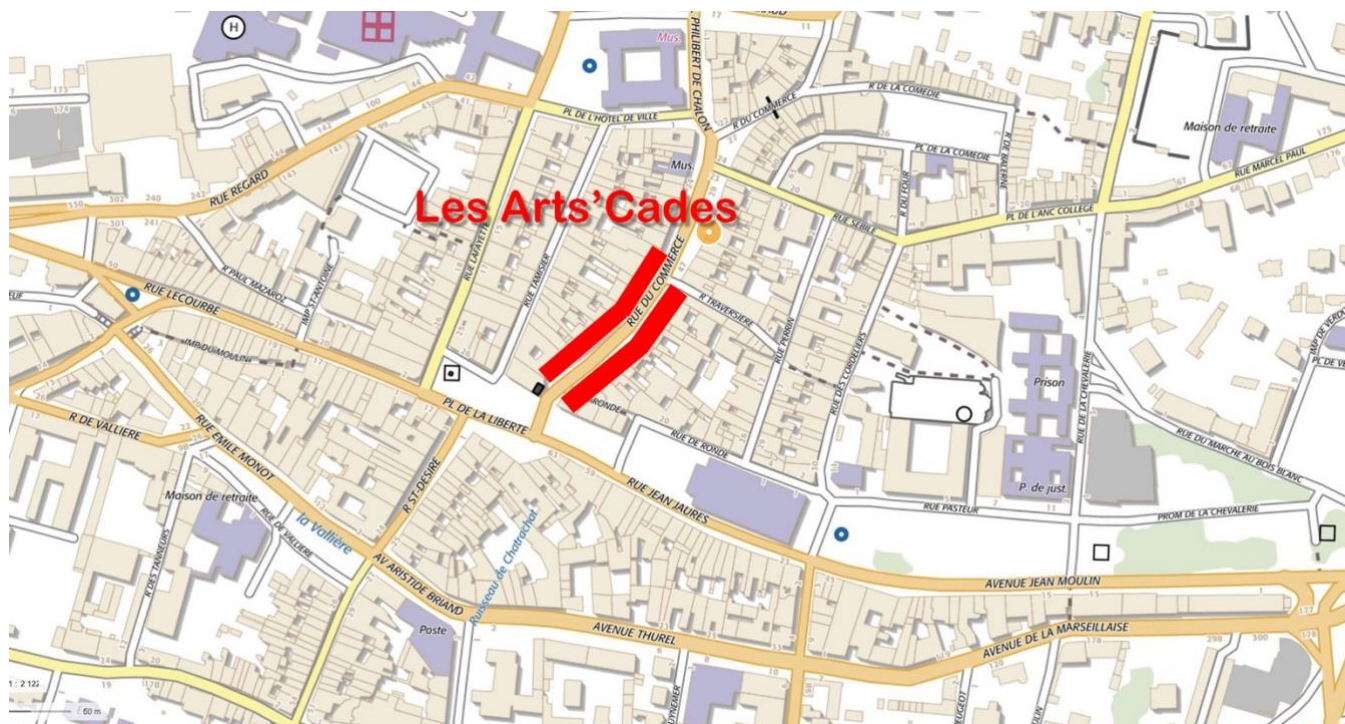
Artistes exposants et visiteurs seront naturellement abrités en cas de pluie et si c'est une période de forte chaleur protégés également.

Cette troisième édition a pour objectif la promotion des arts contemporains auprès d'un large public. Elle est ouverte aux plasticiens (peintres, sculpteurs, illustrateurs, photographes, plasticiens, ...).

La participation pour les artistes qui seront sélectionnés est de **25 €** pour la journée d'exposition.

Les artistes intéressés retourneront le bulletin d'inscription dûment rempli ci-dessous pour le **1er Juillet 2026 au plus tard**. La décision du comité de sélection est souveraine et sans appel.





1 Règlement :

- Chaque artiste sélectionné disposera d'un emplacement individuel d'environ 4m x 2 m.
- L'exposition se déroulera le dimanche 23 août 2026, de 9h30 à 18h30.
- Les horaires d'installation des stands se feront de 8h30 à 9h30 et le rangement de 18h30 à 19h30.
- La présence effective de l'artiste est requise durant la durée de l'exposition.
- La présentation et les supports (chevalets, tables, chaises...) sont laissés à l'initiative et la responsabilité de l'artiste.
- Les œuvres exposées et le matériel ne sont pas surveillés par les organisateurs pendant le temps de l'exposition.
- L'artiste est le seul responsable des œuvres exposées et mises en vente.
- L'association Galerie 2023 décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages, vols ou pertes durant l'exposition.
- En cas de force majeure, le marché d'art contemporain « Les Arts'cades » pourra être annulé sans préavis et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.
- La Galerie 2023 ne prendra aucune commission sur les ventes réalisées pendant l'exposition.
- Le défaut de règlement avant l'événement sera considéré comme un désistement et donnera automatiquement lieu à une redistribution de l'emplacement, les places étant limitées.
- L'exposant accepte de céder à titre gracieux à l'association Galerie 2023, organisatrice de la manifestation culturelle « Les Arts'cades », pour une durée de 5 ans, les droits de représentation des œuvres exposées, et autorise expressément l'association et ses membres à prendre toutes les images nécessaires lors de l'événement pour la promotion de celui-ci. Il autorise la publication de ces images sur le site de l'association ainsi que sur les réseaux sociaux ou tout autre support de communication jugé nécessaire (encart publicitaire, affiche, invitation, document de présentation de la Galerie).
- Le présent règlement ainsi que la fiche de candidatures doivent être signés.

- Joindre avec le règlement signé une attestation d'assurance de responsabilité civile à jour.
- Être en règle avec l'administration concernant les obligations fiscales et sociales issues de l'activité artistique.
- N'exposer sur son emplacement que ses propres œuvres.
- L'attribution des emplacements réservés aux artistes sélectionnés est décidée par la Galerie 2023 dans la limite des emplacements disponibles définis par l'association au moyen d'un plan établi préalablement.
- Faire un effort de présentation du stand et ne pas en dépasser les limites attribuées.
- Nous ne sommes pas autorisé à faire quel qu'accrochage que ce soit sur les vitrines des commerces ainsi que sur leurs rideaux métalliques.
- Respecter les lieux, les installations et laisser l'emplacement propre (tout déchet laissé après exposition et identifiable entrainera l'exclusion du participant pour les manifestations à venir) et sera le cas échéant redevable à l'association de remboursement de frais occasionnés pour nettoyage.
- L'exposant est responsable de son matériel et de ses œuvres et sera de plus tenu pour responsable en cas de sinistre occasionné par ceux-ci.
- L'association Galerie 2023 ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour tout sinistre occasionné sur le lieu d'exposition.
- Compte tenu des circonstances et en application du Plan Vigipirate en vigueur sur le territoire national, il est demandé à chaque participant de veiller à ce qu'aucun objet suspect (sac, paquet) ne soit déposé aux abords des stands et de n'accepter aucun colis, même pour un instant. En cas de doute, il est impératif de prévenir le 17.
- L'introduction de substances nocives, explosives ou inflammables est interdite dans le périmètre de la manifestation.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Être en accord avec le présent règlement et en accepter les conséquences qui pourraient en découler.
- Le non-respect du présent règlement entrainera l'exclusion immédiate du participant de l'exposition en cours et à venir sans remboursement des frais engagés par l'exposant.

-Tous les candidats sélectionnés suite à leur candidature seront prévenus par mail au plus tard le 8 juillet 2026 et devront s'acquitter de leur participation aux frais d'exposition pour le 15 juillet 2026 au plus tard.

Seule la fiche de candidature ci-dessous est à renvoyer signée par mail à galerie2023@gmail.com avec obligatoirement la mention « lu et approuvé »

2 Fiche de candidature

Les Arts'cades 2026

LONS-LE-SAUNIER

Rue du Commerce – Dimanche 23 Août 2026

De 9h30 à 18h30

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Site internet ou réseaux sociaux présentant vos créations et votre démarches artistiques:

Numéro de Siret :

Catégorie (entourer la ou les catégories) :

Peintre Sculpteur Photographe Illustrateur Plasticien Autre (préciser)

Date :

J'ai bien pris connaissance du règlement de la journée du 24 août 2025

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)